

Affaires courantes

Ils ont choisi de faire de l'obstruction. Le fait est notoire, connu de tous.

Le rappel au Règlement ne me paraît pas fondé. Le document qui a été déposé aujourd'hui fait rapport d'un projet de loi avec des amendements, point. Le comité fait rapport d'un projet de loi modifié.

La discussion ne porte pas sur le projet de loi modifié. Elle porte sur ce qui s'est passé ou ne s'est pas passé au comité. Nous en avons discuté il y a une semaine. Si le rappel au Règlement concernait le rapport, il serait recevable. La discussion ne porte pas sur le rapport qu'on a déposé à la Chambre aujourd'hui.

Les arguments reposent sur de fausses prémisses. Il faut leur opposer une fin de non-recevoir. Il faut passer à des affaires de première importance.

J'attends de présenter le rapport du Comité de sélection concernant le comité spécial chargé d'étudier la proposition du Nouveau-Brunswick.

D'autres affaires sont importantes. Je suis d'accord avec mes amis de l'opposition, la question de l'environnement est importante.

De deux choses l'une: ou le rappel au Règlement concerne le rapport ou il ne le concerne pas. S'il ne le concerne pas, la discussion est inutile. Si les députés ont d'autre chose à dire à propos des comités et de la façon dont ils devraient fonctionner, c'est une autre affaire.

Ce n'est rien d'autre qu'un rapport de comité sur un projet de loi et des amendements. Il a été déposé à la Chambre. Les députés auraient pu soulever la question avant le dépôt. Ils ont choisi de ne pas le faire. Le rapport a été déposé. Il relève de l'initiative de la Chambre. Les députés n'y peuvent rien; le rappel au Règlement n'est pas fondé.

Le président suppléant (M. Paproski): J'entendrai le député d'Essex—Windsor, puis celui d'Edmonton—Est.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je vous remercie, monsieur le Président. Je crois que. . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre mon collègue.

Toute cette affaire a commencé lorsque le député de Kingston et les Îles a demandé au Président de rendre une décision aujourd'hui au lieu de reporter l'étude de cette question à lundi.

À ce moment-là, le député de Kingston et les Îles avait la parole. Il n'avait pas fini de présenter ses arguments. Il demandait à la présidence si elle estimait que nous pourrions reporter tout ce débat à lundi, vu l'importance de la motion d'opposition portant sur l'environnement. Je peux comprendre le peu d'intérêt que le gouvernement porte à l'environnement. Mais je crois que l'opposition s'y intéresse vivement.

Je vous demande si, après que le prochain orateur aura parlé, vous ne pourriez pas revenir au député de Kingston et les Îles pour qu'il ait la chance de terminer ses observations.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais prendre l'affaire en délibéré. J'écouterai sa thèse et réfléchirai à tous les arguments pour rendre une décision lundi ou le plus tôt possible.

Le député d'Essex—Windsor.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous avez dit que vous alliez prendre en considération les divers arguments et rendre une décision lundi peut-être. Cela soulève une autre question.

Le rappel au Règlement d'aujourd'hui concerne le fait que le rapport du Comité des finances qui vient d'être déposé n'aurait pas dû l'être, car, à notre avis, il ne convient pas de déposer pareil rapport.

Faut-il comprendre, monsieur le Président, que vous n'avez pas accepté ce rapport et que vous ne l'accepterez que lundi, soit au moment où vous ferez connaître votre décision? Si c'est ça le sens de votre intervention, je suis d'accord avec vous.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas dit cela du tout. Le député n'a pas compris ce que j'ai dit. J'ai dit que je vais prendre en considération tous les arguments, entendre les divers points de vue et rendre ma décision le plus rapidement possible.

M. Gauthier: Vous avez dit lundi.